

CTL DDFIP 68 du 3 novembre 2016

Toutes les organisations syndicales (CFTC, FO, CGT, SOLIDAIRES et CFDT) étant présentes, le quorum des votants a été atteint permettant ainsi la tenue de la réunion du comité technique local (CTL).

Le seul sujet à l'ordre du jour était la « Réorganisation des brigades de vérification » (*pour avis*). En effet, en application de l'article 21 du règlement intérieur de la DDFIP du Haut-Rhin, et du fait du **vote unanime défavorable des organisations syndicales (OS)** lors du comité technique du 18 octobre 2016 sur ce sujet (cf. compte-rendu de ce CTL), la direction est tenue de convoquer en CTL les OS pour présenter pour avis une seconde fois ce projet de réorganisation des brigades de vérification.

Les OS ont été prévenus lors de leur convocation au CTL, que conformément au règlement intérieur, le Président (soit **M. KRAFT**) du comité technique **proposera d'aborder en séance la question des ponts naturels 2017**.

pas de déclaration liminaire

1) Réorganisation du contrôle fiscal : brigades départementales du Haut-Rhin

I. LES ELEMENTS DE CONTEXTE

Dans le cadre d'un groupe de travail, s'inscrivant dans un contexte général de renforcement de la lutte contre la fraude fiscale, la répartition géographique des emplois des vérificateurs a été révisée au regard de l'évolution des enjeux économiques.

L'exercice a conduit à déterminer le poids potentiel de contrôle fiscal de chaque direction en fonction des charges fiscales (nombre de déclarations, chiffres d'affaires, nombre de demandes de remboursement de crédit de taxe), des enjeux (montant des rectifications et encaissements), et des risques fiscaux (nombre de contrôles répressifs et plaintes déposées), puis de rapprocher ces éléments des emplois actuellement implantés (TAGERFIP au 1er janvier 2015).

Parallèlement, la DGFIP a redéfini le cadre d'organisation des unités de contrôle fiscal externe qui doivent désormais se composer de dix inspecteurs vérificateurs, les emplois de cadres supérieurs étant redéployés vers des nouvelles structures.

La DDFIP du Haut-Rhin a été conduite lors des travaux du PLF 2016 à supprimer deux emplois de vérificateurs. Ces suppressions ont été positionnées sur les brigades départementales de vérifications de Mulhouse, soit une suppression à la BDV 2 et une suppression à la BDV 3.

Cette nouvelle organisation a permis par ailleurs de dégager des emplois A+ pour la sphère du contrôle fiscal. Ainsi, la DDFIP du Haut-Rhin a eu une suppression d'emploi d'IP-chef de brigade fléchée au PLF2016. De ce fait, la BDV 3 n'a plus, depuis le 1er janvier 2016, d'emploi d'encadrant A+.

Ainsi, pour la DDFIP du Haut-Rhin, l'évolution de l'organisation des brigades induit temporairement une situation de surnombres. L'ajustement se réalisera à la faveur des mouvements naturels de personnels, tels que les mutations ou les départs à la retraite. **La direction a précisé d'ailleurs qu'un départ à la retraite est prévue au printemps 2017 et que le 9ème emploi sur la brigade de Colmar sera bien ouvert dès le mouvement de mutation au 01-09-2017. En effet, actuellement il existe 2 brigades à Mulhouse de 6 emplois chacune, la brigade unifiée suite à la réorganisation comportera donc 11 emplois (2 x 6 – 1 retraite) au 01-09-2017. Il n'y aura pas donc :**

- ✓ plus de surnombre sur Mulhouse (agents ne suivant pas la mission à Colmar sont affectés localement ALD Mulhouse Contrôle)
- ✓ plus de gel des emplois « CONTROLE » sur la RAN de Colmar par conséquence de la disparition d'un surnombre à Mulhouse.

II. L'ORGANISATION RETENUE PAR LA DIRECTION DU HAUT-RHIN

Le choix arrêté par la direction est la constitution de deux brigades au 1er janvier 2017 : une brigade de 9 emplois de vérificateurs à Colmar et une brigade de 11 emplois de vérificateurs à Mulhouse. Les règles d'affectation nationale font que les cadres A sont affectés en mission-structure « CONTROLE » sur la RAN de « COLMAR » et donc peuvent exercer pour Colmar **au choix de la Direction soit au PCE (Pôle contrôle et expertise) soit en brigade de vérification départementale (BDV)**. Aussi, les OS par la voie de la CFTC ont demandé à la direction si les 9 emplois promis suite à cette réorganisation seraient dédiés que pour la brigade et non pas à la mission-structure « CONTROLE » (avec possibilité alors pour la direction d'affecter le 9ème agent arrivé via les mutations nationales sur un poste au PCE). **La direction a confirmé que le 9ème emploi sera bien attribué à la brigade.**

Les OS par la voie de FO ont alors questionné la direction sur les **perspectives d'emplois à augmenter pour le PCE de Colmar** qui va devoir au 01-01-2017 absorber une charge supplémentaire de près de 40 % suite au transfert de Mulhouse à Colmar de la gestion de la fiscalité professionnelle du secteur de Guebwiller. La direction a répondu que quelques dossiers du secteur de Guebwiller seront vérifiés par la brigade de Mulhouse et que les emplois du PCE de Colmar sont un autre sujet.

Le maintien d'un nombre plus important de vérificateurs sur le secteur mulhousien est en cohérence avec la couverture du tissu fiscal qui est économiquement plus riche sur la zone Sud de Mulhouse.

III. LES CONSÉQUENCES POUR LES AGENTS

Les conséquences de la restructuration des BDV de Mulhouse en termes d'affectation seront traitées dans le cadre de la CAPL de régularisation des cadres A en date du 29 novembre 2016.

Parallèlement, un contact personnalisé aura été pris à nouveau avec les agents détenant la plus faible ancienneté administrative de la brigade fusionnée

La direction a confirmé que la possibilité d'utiliser les télévisa (permettre au chef de brigade de Colmar de viser les pièces de procédure à distance rédigées par le vérificateur basé à Mulhouse).

VOTE : POUR à l'unanimité des 5 OS présentes

2) Pont naturels 2017

Comme prévu par le règlement intérieur, les OS ont accepté d'inscrire à l'ordre du jour du CTL le sujet de ponts naturels 2017.

La direction propose que les journées de « pont naturel » pour 2017 au cours desquelles tous les services de la DGFIP seront fermés en 2017 soient le :

- vendredi 26 mai 2017 (lendemain du jeudi de l'ascension)
- lundi 14 août 2017 (veille du jour de l'assomption)

3) Questions diverses

Les syndicats par la voie de la CGT questionne la direction **sur les suites données au projet APSRV** (cf. CTL du 18/10/2016) **alors que le premier GT a eu lieu le 20 octobre dernier.**

La direction a précisé que cette première réunion avec les chefs de service a permis d'établir les différentes modalités d'accueil existantes dans chacune des structures de manière à pouvoir lors des réunions suivantes intégrer l'accueil personnalisé sur rendez-vous avec les modalités d'accueil existantes à faire évoluer.